

SAINT-BRIEUC

ENTREPRISES



Mercredi 25/09/19

CONFERENCE ATELIER

**La réforme de la Formation :
Une nouvelle donne
pour le Recrutement
et l'Apprentissage**

Intervenants

1.Sophie RIVIERE (SBE, animatrice)

2.Fabien Jouan (AUDACC)

3.Stéphanie Deleurme (FONGECIF)

4.Olivier Moisan (PÔLE SUP)

Intervenants

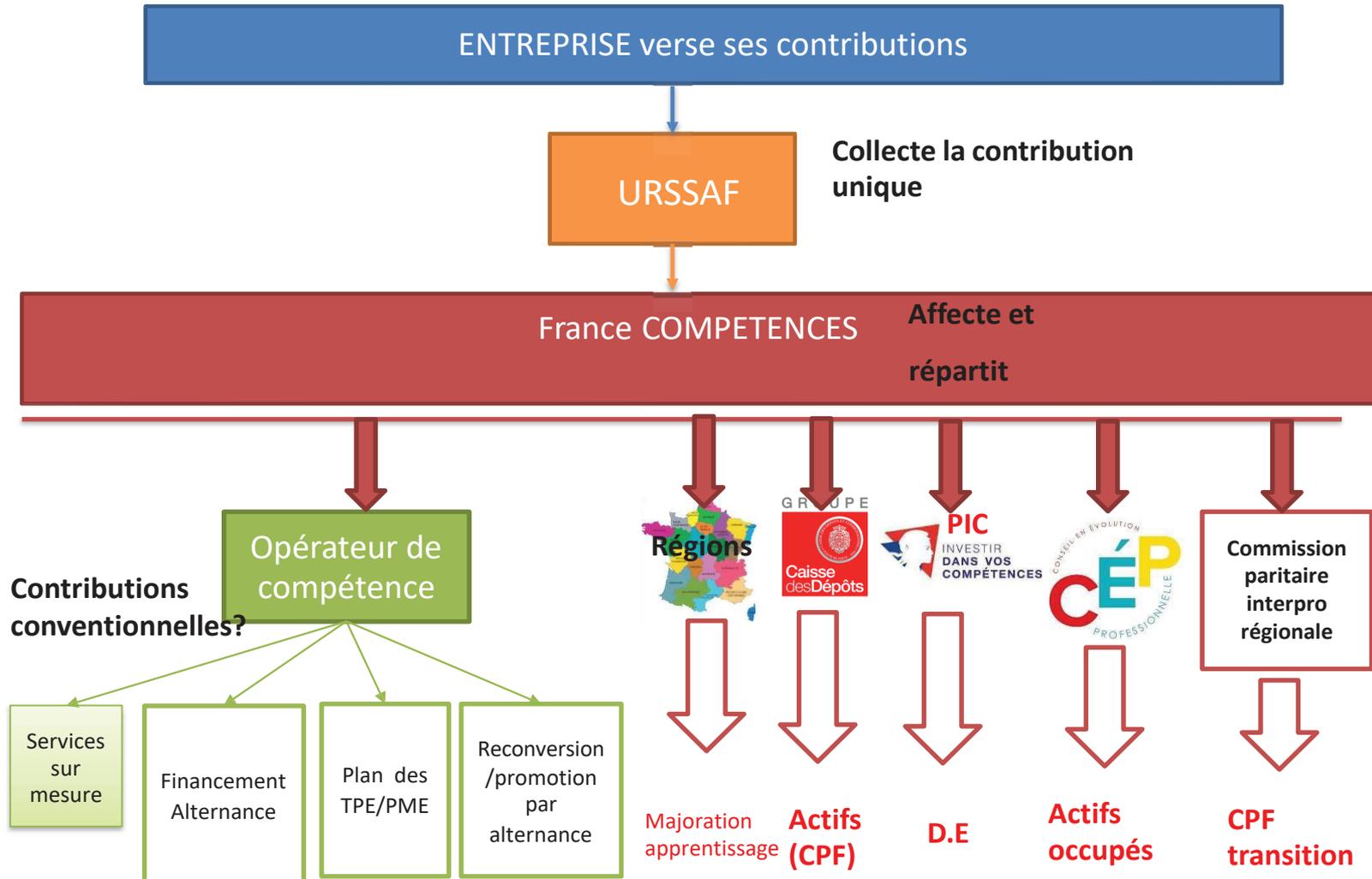
1. Sophie RIVIERE (SBE, animatrice)

2. Fabien Jouan (AUDACC)

3. Stéphanie Deleurme (FONGECIF)

4. Olivier Moisan (PÔLE SUP)

Le schéma cible du circuit financier au 1^{er} janvier 2021

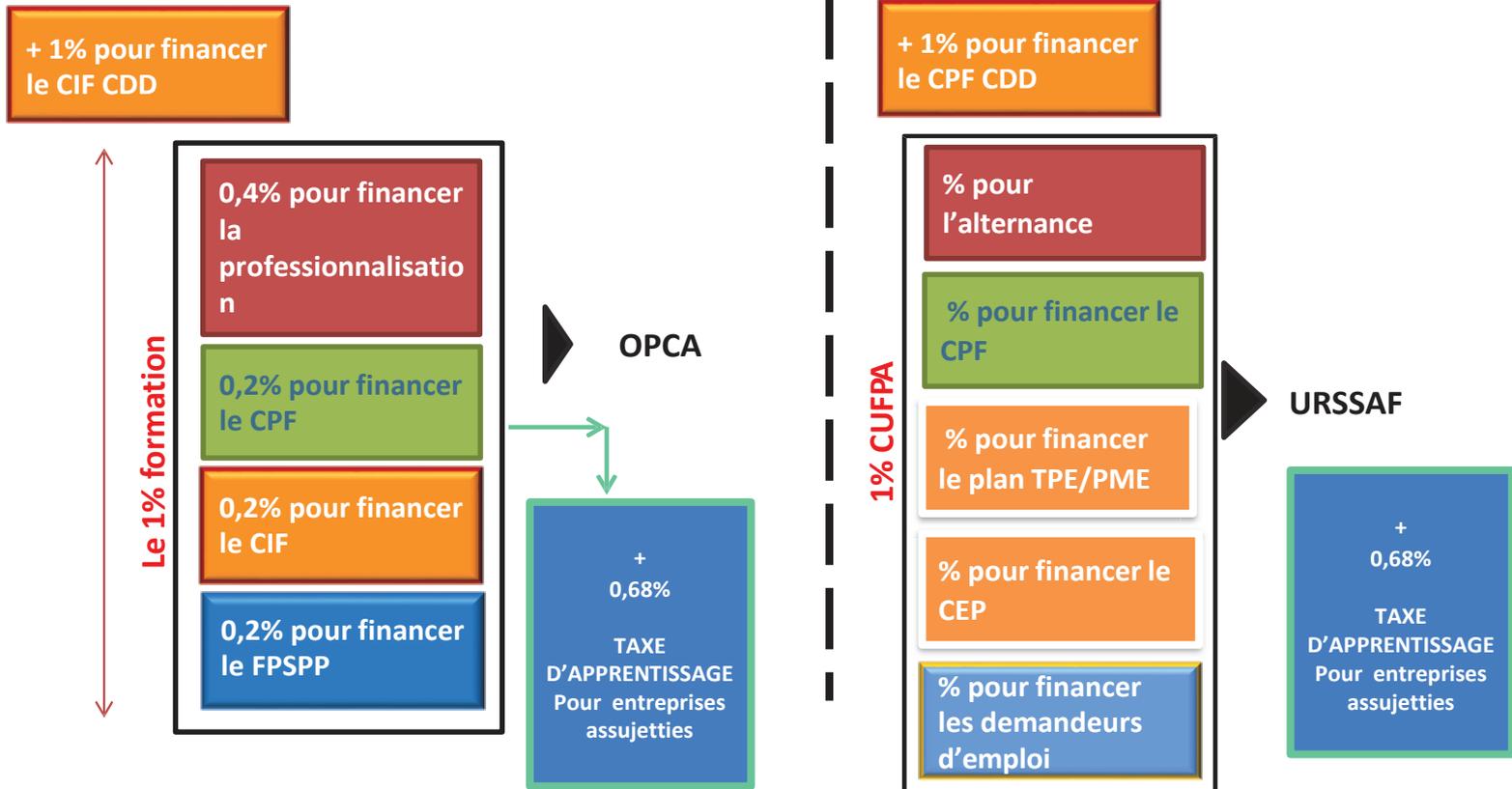


Une nouvelle architecture financière

DEPUIS 2015 dans une entreprise de plus de 300 ETP
Contribution unique à hauteur de 1% de la masse salariale versée à un OPCA + X % plan conventionnel + 0,68% TA pour les entreprises assujetties TA

Un système réformé : une contribution unique maintenue à 0,55% (pour les entreprises de moins de 11 salariés) ou 1% (pour les entreprises de + de 11 salariés)

En attente du décret pour la ventilation exacte



Intervenants

1.Sophie RIVIERE (SBE, animatrice)

2.Fabien Jouan (AUDACC)

3.Stéphanie Deleurme (FONGECIF)

4.Olivier Moisan (PÔLE SUP)



Un compte CPF en €



Une application mobile CPF pour l'achat de formation HTT en autonomie 2020



Conseil en Evolution Professionnelle (gratuit)

CPF de Transition
 CPF démissionnaire

Reconversion / changement de métier et création d'entreprise (sous conditions)

Pour les salarié.e.s

Réforme de la formation 2018

Pour les entreprises



Un nouvel interlocuteur OPCO selon branche

Accès aux fonds mutualisés en priorité pour les – de 50 salarié.e.s



Une contribution unique URSSAF



Plan de développement des compétences



PRO A
 Recconversion/évolution en alternance facilitée



Entretien professionnel (ts les 2 ans)
 Bilan parcours à 6 ans

Une nouvelle définition de l'action de formation
 « parcours pour atteindre un objectif professionnel »

Ouverture à de nouvelles modalités pédagogiques

Intervenants

1.Sophie RIVIERE (SBE, animatrice)

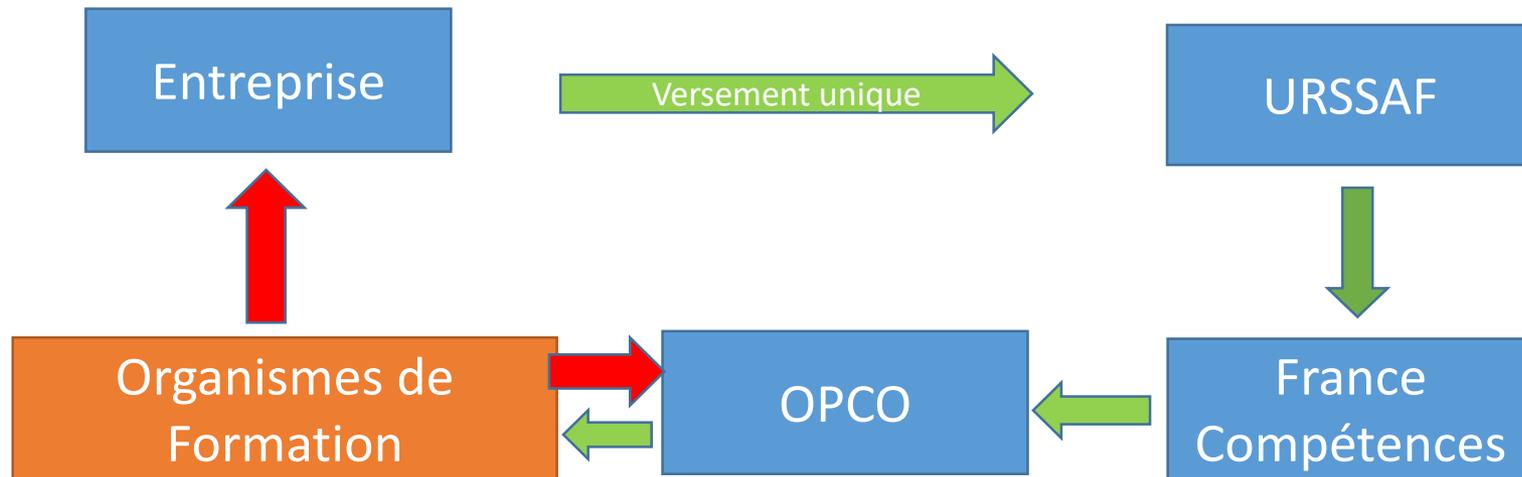
2.Fabien Jouan (AUDACC)

3.Stéphanie Deleurme (FONGECIF)

4.Olivier Moisan (PÔLE SUP)

Réforme de la TAXE D'APPRENTISSAGE

A partir de **2019**, Mise en place progressive jusqu'en **2021**



Organismes de Formation :

Qui sont ils ?

- Lycées publics
- Lycées privés sous contrat d'Association
- Universités
- Instituts Supérieurs
- CFA / UFA
- Pôles Formation CCI
- Etablissements Privés
-

Du côté des Centres de Formation : Les évolutions...

- **Maintien** du financement public des formations existantes (CAP, Bac Pro, BTS, ...)
- **Ralentissement** des ouvertures nouvelles sous statut initial et financement public
- **Rapprochement** avec les Branches Professionnelles en vue d'ouvertures futures sous statut **d'APPRENTISSAGE**

Les DIPLOMES préparés en Apprentissage

Les titres et les diplômes reconnus officiellement comme étant à finalité professionnelle enregistrés dans le **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**.

Il s'agit notamment:

- des baccalauréats professionnels ou technologiques (Bac Professionnel et Bac Technologiques),
- des brevets professionnels (BP),
- des brevets de techniciens (BT, BTS, BTSA),
- des certificats d'aptitude professionnelle (CAP),
- des titres d'ingénieur,
- des licences et masters.

Et maintenant...

- S'appropriier les tenants et aboutissants de cette Loi (70 articles...)
- Imaginer de nouveaux espaces de concertation entre Entreprise et Formation.
- S'organiser en interne (Centres de formation / Branches Professionnelles)
- S'organiser en Bassin d'Emploi.
-

Des Innovations possibles...



Commission Entreprises / Centres Formation
évaluer régulièrement les besoins et **adapter** les formations



Plateformes
mutualiser offres plateaux techniques/offres postes apprentis



Personnes référentes
assurer un **lien** entreprises / centres formation

Questions / Réponses

1. Sophie RIVIERE (SBE, animatrice)

2. Fabien Jouan (AUDACC)

3. Stéphanie Deleurme (FONGECIF)

4. Olivier Moisan (PÔLE SUP)